

A propos de Camino 999 : respect et liberté d'expression

Un auteur de romans policiers, Catherine Fradier, a récemment publié un ouvrage Camino 999 qui dénature totalement l'Opus Dei et qui porte atteinte à la réputation de ses membres.

13/06/2007

L'Opus Dei a décidé d'intenter un procès à l'auteur ainsi qu'à la maison d'édition. Cette action a généré

quelques articles de presse. Arnaud Gency, responsable de la communication, s'est exprimé dans Nice Premium. Nous reproduisons cette interview avec leur aimable autorisation. Copyright www.nice-premium.com

Arnaud Gency, pouvez-vous expliquer pourquoi l'Opus Dei attaque en justice Catherine Fradier et son éditeur pour la sortie du roman Camino 999 ?

Ce roman présente l'Opus Dei comme une "Sainte Mafia", et l'auteur accentue constamment cette impression en émaillant son ouvrage de données authentiques, mêlées à des imputations clairement diffamatoires envers l'Opus Dei (organisations d'assassinats, etc.). C'est profondément injuste pour l'Opus Dei et pour toutes les personnes qui en font partie, des chrétiens ordinaires qui mènent une existence paisible.

Aucun contact n'a été pris avec les auteurs avant cette action. Ne pensez-vous pas que parfois le dialogue solutionne ce type de dilemme ?

Absolument. Catherine Fradier aurait pu prendre contact avec nous : en tant qu'auteur, l'initiative lui revenait. Le service d'Information et de Communication est à la disposition des auteurs et des journalistes pour répondre à toutes les questions.

En ce qui nous concerne, nous avons effectivement essayé de prendre contact avec la maison d'édition dès que nous avons été alertés. Nos courriers, en recommandé et par courrier électronique, sont restés sans réponse.

Que reprochez-vous exactement à ce roman qui n'est pourtant qu'une fiction ?

De ne pas être qu'une fiction justement ! Le propre de la fiction, me semble-t-il, est l'invention des personnages, et rien n'empêchait Catherine Fradier d'imaginer de toutes pièces une organisation confessionnelle quelconque, du genre "Le Prieuré de Chabeuil"...

En parlant de l'Opus Dei, en citant son fondateur, en associant un criminel fictif au premier successeur du fondateur, elle est sortie de la fiction.

Pourquoi avoir demandé des dommages et intérêts aussi importants à une petite SARL du monde de l'édition ?

Cette demande ne préjuge en rien de ce que le Tribunal accordera, dans l'hypothèse où l'Opus Dei gagnerait le procès. D'autre part, cette petite maison d'édition a déjà bénéficié de la Une du Dauphiné Libéré et d'un reportage sur France 3 Rhône-Alpes,

qui prétend que son livre se vend comme des petits pains...

Ce que nous voulons, c'est le respect.

Qu'est ce qui a fait que l'Opus Dei n'est pas monté au crâneau de la justice face au Da Vinci Code à l'époque de la sortie du livre puis du film ?

Le contexte de l'époque nous a permis de faire largement entendre notre point de vue. Notre attitude de transparence a été, de fait, très appréciée. Nous pensions que cette attitude découragerait d'autres auteurs d'exploiter le fantasme d'un Opus Dei secret et criminel.

Malheureusement, nous avons pris nos désirs pour des réalités, et certains auteurs continuent de prendre l'Opus Dei comme cible.

Un Da Vinci Code, d'accord, deux, ça va, trois...

Si vous deviez présenter brièvement l'Opus Dei en France ?

C'est une institution de l'Eglise catholique dont le fondateur a été canonisé par Jean Paul II en 2002. Elle a pour objet d'aider des chrétiens courants à vivre leur foi, à les accompagner spirituellement.

Arrivé en France en 1957, l'Opus Dei y compte aujourd'hui un millier de membres. Ce sont des chrétiens courants, hommes et femmes qui s'efforcent de vivre leur foi de manière cohérente dans leur vie quotidienne.

Pourquoi votre organisation a-t-elle été classée comme sectaire en Belgique ?

Il est intéressant que nous puissions apporter un éclairage sur cette question. En 1997, un rapport sur les sectes a été rédigé en Belgique : il ne mentionnait aucunement l'Opus Dei.

Seule une annexe comportait plusieurs noms d'institutions de l'Eglise dont l'Opus Dei. Les évêques belges ont réagi contre les amalgames qu'elle comportait et, pour la première fois dans l'histoire du pays, une annexe à un rapport a été rejetée !

Malheureusement, des personnes peu scrupuleuses ont oublié de rappeler ce désaveu, et ce faux bruit court toujours.

Enfin, pensez-vous qu'une autre solution que le procès puisse être envisageable ?

Pourquoi pas. Si l'auteur avait essayé de nous contacter, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous sommes ouverts à une proposition de la part de Catherine Fradier et de son éditeur.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-fr/article/a-propos-de-
camino-999-respect-et-liberte-
dexpression/](https://opusdei.org/fr-fr/article/a-propos-de-camino-999-respect-et-liberte-dexpression/) (13/01/2026)